

12.12.2018 - 11:10 Uhr

Les villes soutiennent le projet fiscal

Bern (ots) -

L'Union des villes suisses déclare soutenir la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA). Le projet ne correspond toutefois pas entièrement à ses revendications. Au terme d'une appréciation globale et surtout vu l'importance et la grande urgence du projet, le Comité de l'Union des villes suisses est d'avis que les arguments en faveur de la RFFA présent nettement plus lourd que ses inconvénients. La Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV) avait auparavant déjà décidé de soutenir la RFFA.

Du point de vue de l'Union des villes suisses et de la CDFV, le projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS est un compromis qui demande des concessions de la part des villes aussi. Car pour pouvoir susciter l'adhésion d'une majorité, ce projet doit tenir compte d'exigences diverses. L'aspect décisif est que la réforme joue un rôle crucial pour le pôle économique suisse et qu'un nouvel échec en votation populaire déboucherait sur une longue phase d'incertitude juridique.

Un projet amélioré par rapport à la RIE III

Par rapport à la RIE III, les villes et communes ont par ailleurs obtenu certaines avancées. Pour l'Union des villes suisses et la CDFV, il est positif que la Confédération et les cantons aient tiré une leçon de l'échec de la RIE III. Ainsi, il était clair dès le départ qu'une nouvelle version de la réforme de l'imposition des entreprises ne pourrait réussir qu'à condition que l'échelon communal participe au processus. De même, l'intégration d'une clause communale a elle aussi fait consensus dès le départ. Le fait que le Parlement ait à la fin nettement durci cette clause renforce encore l'acceptation du projet de la part des villes. De manière générale, la RFFA est plus transparente, ses conséquences sont plus faciles à prévoir et les instruments de remplacement sont définis de façon plus étroite que ce n'était le cas pour la RIE III. Les pertes fiscales devraient s'élever à environ 500 millions de francs de moins que pour le projet refusé en février 2017.

Aucune alternative en vue

Compte tenu du manque de temps, il est pratiquement d'ores et déjà clair que toute alternative à la présente réforme serait pire. Les cantons réagiraient probablement à la suppression obligatoire du régime fiscal en baissant l'imposition des entreprises encore davantage que prévu - d'autant que dans un premier temps, il n'y aurait pas de compensation de la part de la Confédération. Une nouvelle réforme pourrait au mieux - mais cela est loin d'être certain - se faire par étapes. Il en résulterait de l'incertitude, des pertes fiscales élevées et une diminution du substrat fiscal.

Mise en oeuvre cantonale avec indemnisation pour les villes et communes

La RFFA instaure la sécurité de planification si urgentement nécessaire. Les facteurs décisifs qui détermineront les répercussions de la réforme sur les villes et les communes sont toutefois les projets cantonaux de mise en oeuvre. L'UVS et la CDFV attendent des cantons qu'ils conçoivent la mise en oeuvre de la réforme en coopération avec les villes et les communes de manière à ce qu'elle soit supportable et que les charges soient réparties équitablement. Or l'une des principales conditions en est un oui au projet national.

Contact:

Conseiller national Kurt Fluri, président de l'Union des villes suisses, maire de Soleure, tél. 079 415 58 88.
Silvia Steidle, vice-présidente de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes, directrice des finances de la Ville de Bienne, tél. 032 326 13 11.